Syndicat National
Force Ouvrière
des Lycées et Collèges

Communiqué
19 juin 2017

Réforme du collège

L'arrêté Blanquer rejeté au CSE, publié le dimanche 18 juin

Alors que le projet d'arrêté sur la réforme du collège présenté au CSE du 8 juin n'a pas reçu d'avis favorable, le ministre décide de le publier ce 18 juin 2017.
Le ministre ne tient pas compte de l'immense mobilisation contre la réforme du collège. Pas plus hier qu'aujourd'hui, la réforme n'est acceptée.
Chaque élève devra au moins avoir suivi un EPI à l'issue du cycle 4 (article 1 de l'arrêté).
Les enseignements dits facultatifs tels que les langues anciennes, les bilangues, les classes européennes réapparaissent dans l'arrêté mais sans dotation horaire dédiée.
C'est la marge horaire de trois heures par semaine et par division qui est censée servir, établissement par établissement, pour rétablir un ou plusieurs enseignements facultatifs (art.4), « *favoriser le travail en groupe à effectifs réduits* » et les *« interventions conjointes de plusieurs enseignants* ».
Applicable à la rentrée 2017, il confirme donc une autonomie accrue des établissements, la mise en concurrence des disciplines et des enseignants. C'est la même logique que la loi Travail XXL.

Les professeurs avec leurs organisations syndicales SNES, SNFOLC, SUD au collège des Trois Vallées de Salies-du-Salat le disent: « *ce n'est ni aux enseignants, ni à la dite « communauté pédagogique » de faire ce qu'ils peuvent avec les moyens du bord, établissement par établissement.* » Dans ce collège, 42 élèves demandent à faire du latin en 5ème. Une commission est prévue pour étudier les demandes et en sélectionner 30 !
Ils demandent comme au collège de Moreuil (80), de Bernay (27), de Caillols (13) avec leurs sections syndicales (FO, SNES…), l'abrogation de la réforme du collège et non pas les artifices d'un arrêté, qui sous couvert de rétablir une situation antérieure, ne restitue pas les horaires disciplinaires nationaux.

Le SNFOLC invite les personnels à se réunir pour définir ensemble leurs revendications, poursuivre les prises de position des personnels avec leurs organisations syndicales afin de construire l'action commune et le rapport de force pour gagner à tous les niveaux : les personnels ne veulent ni une réponse tronquée, ni un cran de plus dans l'autonomie. Ils veulent la restitution des horaires disciplinaires nationaux dans les 5000 collèges.
La revendication demeure l'abrogation de la réforme du collège.

SNFOLC
Siège national
6-8 rue Gaston Lauriau
93513 Montreuil-sous-Bois Cedex
Tel : 01.56. 93. 22. 44
snfolc.national@fo-fnecfp.fr
www.fo-snfolc.fr